Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501117-20251205-D_2025_119-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-119

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. TOUROUL Sébastien - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - M. PAUTREL Sébastien – Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DAUGUET Maryse - M. BLIN David- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h43) - Mme CHALOPIN Virginie - RINFERT Georges

Excusée : Mme LESENECHAL Floriane

Absent : M. VELE Arnaud

Madame Michèle PEAN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET

Fougères Agglomération Convention eaux pluviales

Le maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Fougères Agglomération concernant un projet de renouvellement de la convention de délégation Eaux pluviales urbaines entre Fougères Agglomération et la Commune de Le Ferré.

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence « Eaux pluviales urbaines » est exercée par la commune par le biais de cette convention. La convention arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Proposition de renouvellement pour 3 années supplémentaires, pour la période 2026 à 2028.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de :

- VALIDER le principe de renouvellement pour 3 années supplémentaires de la convention de délégation Eaux pluviales urbaines entre Fougères Agglomération et la Commune de Le Ferré.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL